

Nr.

Ausweis

ir den kleinen Grenzve
an der Demarkationsli

LAISSEZ-PASSE

le franchissement de
on pour les besoins du
frontalier

42 vom Mil.Bef. zu

Feldkommandantur 5

la Touraine divisée
la ligne de démarcation
en Indre-et-Loire

histoire et témoignages

CHRONOLOGIE 1940

10 MAI 1940

L'attaque allemande sur l'ouest de l'Europe commence / La puissance de feu hitlérienne réduit les forces armées alliées en quelques jours / La Hollande est envahie en 5 jours, la Belgique en 18 jours.

28 MAI 1940

Les troupes françaises et britanniques évacuent à Dunkerque / La débâcle s'amorce alors, jetant sur les routes son flot de réfugiés.

10-14 JUIN 1940

Tours est capitale de la France / Le gouvernement de Paul Reynaud et les grandes institutions s'installent sur l'ensemble du département.

18 JUIN 1940

La retraite est complète / L'armée française est chargée de faire sauter les derniers ponts sur la Loire.

22 JUIN 1940

Les autorités militaires allemandes et françaises signent l'**armistice** dans la clairière de Rethondes / Les conditions allemandes imposent la division du territoire de part et d'autre d'une **ligne de démarcation**, prévue dans le droit international public depuis la signature des conventions de la Haye de 1899 et 1907 / Définie par l'article 2 de la Convention d'armistice, la ligne de démarcation de la France occupée parcourt 13 départements sur près de 1200 kilomètres / Elle entre en vigueur 3 jours après l'armistice.

25 JUIN 1940

Jour d'entrée en vigueur des deux armistices, avec l'Allemagne et avec l'Italie, la ligne de démarcation est modifiée en Indre-et-Loire / Le triangle Bléré-Preuilly-Saint-Aignan est évacué par l'occupant.

11 JUILLET 1940

Jour où fut promulgué l'État français par le maréchal Pétain, le triangle Bléré-Loches-Montrichard est évacué par l'occupant.

EN JUILLET 1940

Instauration des laissez-passer

18 JUILLET 1940

Une ordonnance allemande régleme le service postal et téléphonique entre les 2 zones.

DÉBUT AOÛT 1940

Les 8^e et 40^e corps de la 18^e armée allemande sont évacués d'Indre-et-Loire / C'est également l'exode à rebours ; des réfugiés français, belges hollandais ou luxembourgeois choisissent de rentrer en zone occupée.

25 SEPTEMBRE 1940

Mise en place des cartes interzones

15 DÉCEMBRE 1940

La ligne de démarcation connaît en Indre-et-Loire un changement de tracé dans le sud du département.

1941

EN AVRIL 1941

Les douaniers remplacent les soldats pour la surveillance de la ligne de démarcation.

13 MAI 1941

La rencontre Darlan-Hitler assouplit le régime de la ligne pour les échanges économiques inter-zones,

majoritairement à destination de la zone occupée.

22 MAI 1941

Le préfet d'Indre-et-Loire expose les difficultés liées à la ligne de démarcation dans un rapport destiné au ministre de l'Intérieur.

17 OCTOBRE 1941

Ordonnance allemande réglemant le trafic postal entre les deux zones (mise en circulation de cartes postales ordinaires).

1942

8 NOVEMBRE 1942

Opération Torch / Les troupes alliées débarquent dans les territoires français d'Afrique du Nord.

11 NOVEMBRE 1942

Opération "Attila" ou opération "Anton" / Suite à l'opération Torch, 9 divisions de la Wehrmacht franchissent la ligne de démarcation tandis que les troupes italiennes débarquent en Corse / L'armée allemande envahit l'ensemble du territoire français et exige également la démobilisation de l'Armée d'armistice.

1943

1^{er} MARS 1943

La ligne de démarcation est supprimée, de même que les laissez-passer.

3 MARS 1943

Les relations postales sont rétablies sur l'ensemble du territoire.

1944

EN JUILLET 1944

Fin officielle de la ligne de démarcation.

Trop souvent l'histoire et la mémoire se trouvent opposées :

L'une serait le fruit du travail méticuleux des historiens et l'autre, qu'elle soit collective ou individuelle, ne relèverait que du subjectif, de l'expérience vécue, voire imaginée.

Ces deux termes sont pourtant complémentaires et notamment les périodes et notamment pour les périodes dont subsistent des témoins. Leurs souvenirs et leur sentiments forment une source de **premier ordre**. Ils complètent et transcendent la parole des documents "officiels", à condition de collecter ces archives orales de façon homogène et de les confronter aux traces écrites publiques ou privées, administratives ou personnelles. La rencontre du témoin ne remplace pas le travail critique indispensable à l'élaboration de tout discours historique.

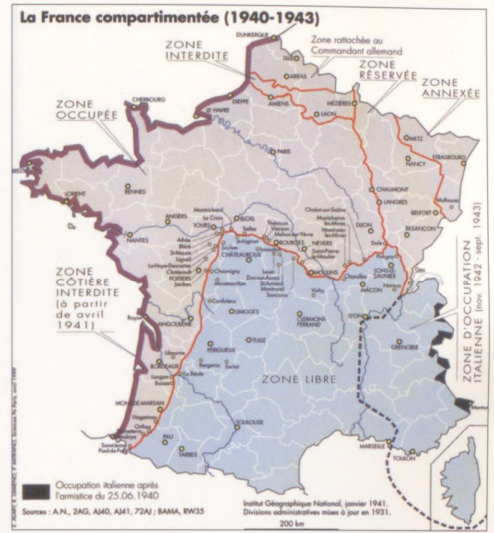
L'histoire de la ligne de démarcation illustre ces réflexions. Là où une commémoration pourrait apporter "trop d'histoire" comme le soulignait le philosophe Paul Ricœur, les manifestations organisées par le Conseil général cherchent essentiellement à **expliquer** et **analyser**. Que ce soit par le biais d'une exposition, d'une brochure, d'une journée débat ou de la projection de films documentaires, un seul et même objectif demeure : **faire découvrir et comprendre** au plus large public une période difficile de notre histoire. Il n'est en effet de travail historique fructueux que lorsque qu'il permet à chaque individu d'enrichir sa connaissance et de mieux appréhender son passé.

Qu'il me soit permis de remercier ici tous ceux qui à un titre ou à un autre ont permis la réalisation de ces manifestations et leur succès.

Je souhaiterais que cette brochure subsiste comme la contribution de la Touraine du XXI^e siècle à un **profond "travail de mémoire"**, qui ne doive rien aux circonstances du temps présent.

Claude Roiron

Présidente du Conseil général d'Indre-et-Loire



Légende

- ligne de démarcation
- - - tracé de la ligne, appliqué du 25 juin au 15 décembre 1940.

Des Français et des Tourangeaux mis dos à dos : faire l'histoire de la ligne de démarcation.

Une singularité absolue en Europe

L'instauration de la ligne de démarcation par l'article 2 de la convention d'armistice franco-allemande (signée le 22 juin 1940 et entrée en vigueur le 25) est le stigmate le plus frappant et le plus visible de la victoire écrasante du III^e Reich sur la France.

Vaincu, **le pays est morcelé en deux grandes zones** par une limite frontalière singulière longue de près de 1200 kilomètres, désarticulant treize départements, entre la frontière suisse et la Touraine, puis de cette dernière jusqu'à la frontière espagnole. Les Allemands ajouteront d'autres lignes de démarcation, en violation de la convention d'armistice. Jusqu'à la suppression matérielle de la ligne de démarcation, le 1^{er} mars 1943, **les Français ont été fortement contraints par les servitudes nées de ce levier de chantage** très efficace pour les Allemands, dans le cadre de la collaboration avec le régime de Vichy. Rappelons que ce dernier est instauré quinze jours après l'arrivée des premiers gardiens de la Demarkationslinie. C'est en plein chaos que les Français apprennent la nouvelle, à un moment où l'État est sur les routes, en pleine débâcle : certains Français vivront donc dans une zone occupée et d'autres dans une zone non occupée dite "libre".

Des terroirs, des centaines de villages et de hameaux, quelques rares villes, des fermes, des propriétés ont été traversés par cette limite singulière et sans précédent dans l'histoire des guerres contemporaines. Soudainement, tout est à repenser en lisière de la ligne de démarcation : le travail des champs, le transfert des prisonniers par les gendarmes, la réorganisation de toutes les administrations, les opérations bancaires, les économies locales, etc.

Pendant trois années, des régions paisibles sont transformées en lieux stratégiques tandis que des habitants sans histoires deviennent des héros, le plus souvent désintéressés.

Les Allemands ont beaucoup "joué" avec la ligne de démarcation, humiliant les vaincus en leur fournissant un tracé approximatif (au moins jusqu'au milieu de l'année 1941) et en leur imposant un **Ausweis** (laissez-passer) pour circuler dans leur propre commune ou canton. La vie quotidienne des habitants de la ligne, mais aussi de l'ensemble des Français a été bouleversée. Pour autant, les riverains de la ligne de démarcation savent qu'elle n'est pas hermétique et qu'elle peut être franchie à certaines heures et en des lieux bien connus d'eux. Des centaines de passagers clandestins, célèbres ou anonymes, doivent leur salut à ces "passeurs de liberté".

Faire entrer l'histoire de la ligne de démarcation dans le récit national

L'Indre-et-Loire en a connu beaucoup et on découvre aujourd'hui encore **des passeurs** – témoins, restés longtemps silencieux ; nombre d'entre eux **ont accepté de parler** de la ligne de démarcation **dans le cadre du 70^e anniversaire** de son instauration, faisant même l'objet de **plusieurs films**, dont deux docu-fictions réalisés en 2009-2010. Ils font partie des derniers survivants de l'histoire unique d'un pays occupé partiellement, contrairement au reste de l'Europe allemande.

Pendant plusieurs décennies, **l'histoire de la ligne de démarcation a été passée sous silence** et les historiens ont d'abord cherché à faire l'histoire politique de l'occupation et celle de la Résistance, du moins de la Résistance des cadres, tentant de démêler les fils d'un écheveau compliqué, à mesure que les archives s'ouvraient. Seul **le colonel Rémy**, ancien responsable de la Résistance, a consacré plusieurs volumes aux passeurs, partant de témoignages oraux et de ses souvenirs.

Au début des années 1990, nous avons conduit des recherches sur la ligne de démarcation, d'abord à l'échelon d'un canton (Bléré), puis de plusieurs départements, dont l'Indre-et-Loire, enfin à l'échelle nationale, conduisant à une thèse de doctorat sous la direction de l'historien Jean-Pierre Azéma. Parallèlement, d'autres historiens ont travaillé d'arrache-pied dans plusieurs départements dépecés par la ligne.

Continuer à regarder notre passé en face

Aussi, la volonté du Conseil général d'Indre-et-Loire de rappeler ce que fut la ligne de démarcation et le rôle de ses principaux acteurs, à savoir les "frontaliers", permet de réunir pour la première fois à Tours des témoins et des chercheurs. Ces derniers ont permis, grâce à des monographies ou des communications dans des colloques, de mieux pénétrer la vie des passeurs et de ses habitants, ce au jour le jour, plus particulièrement dans le Cher, en Gironde et en Saône-et-Loire. Depuis le début des années 2000, des recherches ont permis d'avancer encore dans le domaine de l'histoire économique de la ligne de démarcation.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour connaître cette quasi-frontière et souhaitons que l'exposition concernant la ligne de démarcation (au Logis royal de Loches, puis à la Maison du souvenir de Maillé, avant un périple à travers le département d'Indre-et-Loire), ainsi que la journée d'études organisée à l'Université de Tours en cette fin d'année 2010, permettront de relancer de nouveaux projets de recherches, afin de mieux la connaître.

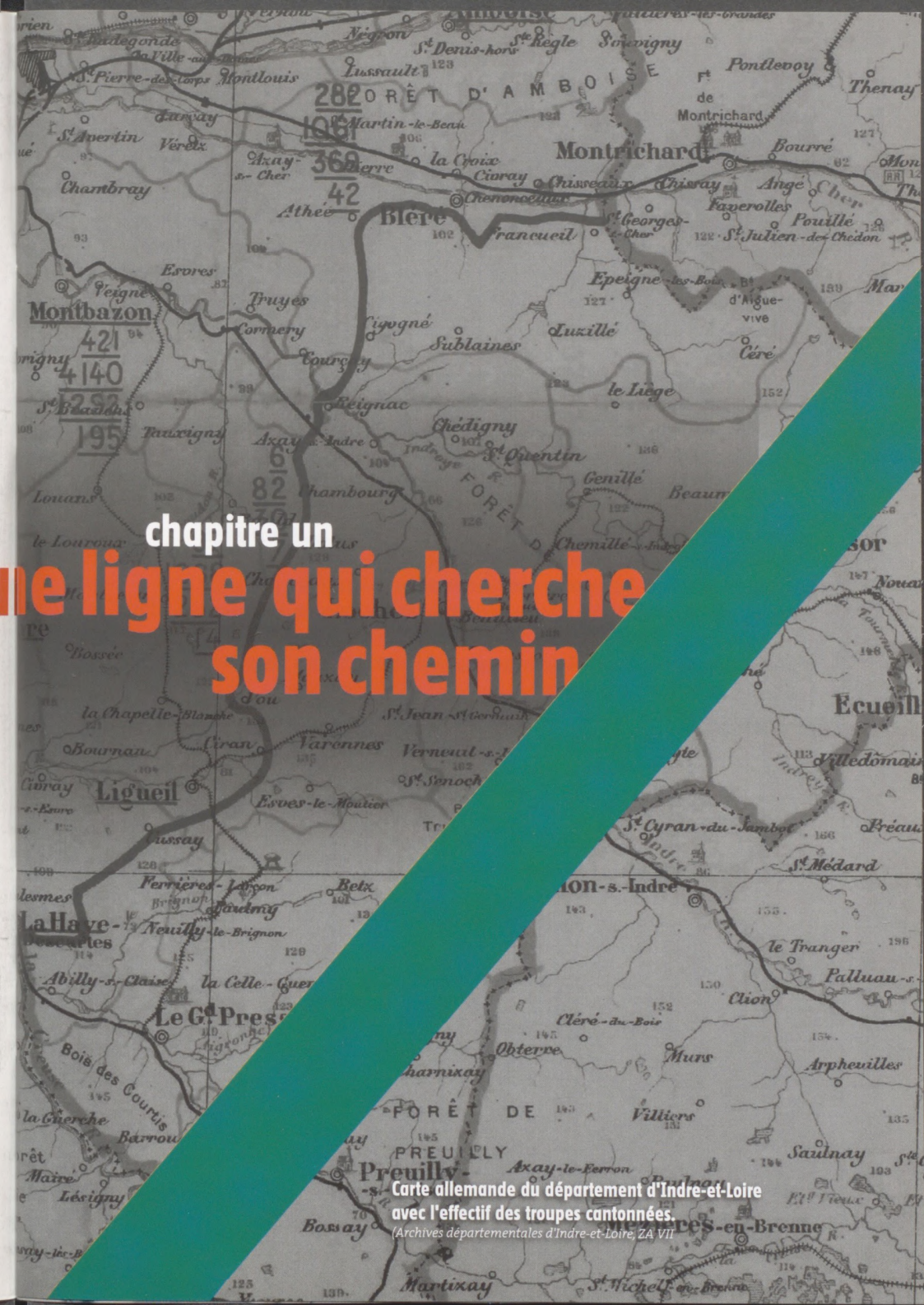
Assurément, ces initiatives scientifiques et culturelles permettent de ne pas laisser dans l'ombre un sujet resté longtemps tabou, tout comme l'épuration, l'exode ou encore le retour des déportés, entre autres thèmes. Les Français ont eu du mal à voir leur passé en face. Au vrai, il n'a pas été aisé de se souvenir de ce qui avait divisé, à savoir une véritable cicatrice au cœur du pays et des consciences. Il faut donc poursuivre nos efforts pour ancrer l'histoire de la ligne de démarcation dans le récit national.

Éric Alary

Docteur de l'Institut d'Études Politiques de Paris,
professeur agrégé d'histoire en Lettres Supérieures et
en Première Supérieure (Tours)

Chercheur associé au Centre d'Histoire de Sciences-Po Paris

chapitre un une ligne qui cherche son chemin



Carte allemande du département d'Indre-et-Loire
avec l'effectif des troupes cantonnées.

(Archives départementales d'Indre-et-Loire, ZA VII)

Une ligne qui cherche son chemin

Le tracé de la ligne de démarcation est fixé par l'un des articles de l'armistice du 22 juin 1940.

"La ligne verte d'occupation est marquée d'une manière générale par Genève, Dôle, Chalon-sur-Saône, Paray-le-Monial, Moulins, Vierzon, se dirige ensuite vers Tours, s'arrête à quelques kilomètres à l'est de Tours, puis est parallèle à la voie ferrée d'Angoulême-Bordeaux et se poursuit jusqu'à Mont-de-Marsan et Saint-Jean-Pied-de-Port."

Le terme de ligne verte fait allusion à la couleur verte du tracé de la ligne sur la carte annexée au texte de l'armistice. 41 départements sont placés en zone occupée. D'est en ouest, 13 départements se retrouvent coupés en deux : l'Ain, le Jura, la Saône-et-Loire, l'Allier, le Cher, le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire, la Vienne, la Charente, la Dordogne, la Gironde, les Landes et les Basses-Pyrénées. 34 départements sont situés en zone non occupée, dite "zone libre".

Les objectifs stratégiques des Allemands sont clairs :

- maîtriser les principaux axes de communication,
- avoir le contrôle absolu du littoral atlantique pour se prémunir d'un éventuel débarquement britannique,
- mettre la main sur les principaux sites industriels susceptibles d'aider à l'effort de guerre.

Si ce tracé paraît simple à l'échelle d'une carte de France, il n'en est rien à l'échelon local, où il est nécessaire d'avoir des limites précises pour les riverains de la ligne. Le tracé n'est pas linéaire et ne s'appuie pas forcément sur un cours d'eau.

Dans le prolongement du département voisin du Loir-et-Cher, le tracé suit le cours du Cher à Chisseaux, Chenonceaux, et Civray, contourne Bléré, pour se diriger vers le sud, par Cigogné, Reignac, Dolus-le-Sec, Vou et Ciran.

En juin 1940, le tracé rejoint la Creuse en traversant les communes de Ferrière-Larçon, La Celle-Guénand, Chaumussay, Chambon et Yzeures.

Dans la nuit du 14 au 15 décembre 1940, en accord avec les autorités allemandes, le tracé est modifié à partir de Ciran, longeant les communes de Ligueil, Cussay, Descartes, pour rejoindre le long de la Creuse, La Guerche, Barrou, Chambon, Yzeures-sur-Creuse, où la ligne quitte l'Indre-et-Loire pour le département de la Vienne. Cette modification

est imposée par les Allemands qui veulent disposer d'une parcelle du territoire du côté de Châteauroux et qui rendent, en échange, en zone libre, le terrain compris entre l'ancien et le nouveau tracé.

Ce second tracé place en "zone libre" la totalité des communes de Barrou, Chambon, La Guerche, Le Grand-Pressigny, Neuilly-le-Brignon et Paulmy, la commune d'Abilly, à l'exception des hameaux du Haut et du Bas Ribault, quelques fermes et hameaux des communes de Ligueil, Cussay et Balesmes (rattachée à Descartes en 1966).

C'est ainsi que certaines personnes qui, le 14 décembre 1940, attendaient avec angoisse dans un hôtel au Grand Pressigny pour passer clandestinement la ligne se retrouvèrent le lendemain à leur réveil en zone libre.

Les situations les plus étonnantes ont marqué cette période. Ainsi, à Cussay où la ligne divisait le village, l'église en zone occupée et le cimetière en zone libre, des témoins racontent avoir vu des personnes suivre le convoi funèbre d'un air attristé, bien que n'étant pas de la famille, à l'aller mais ne revenaient pas dans le bourg après la cérémonie.

De même, le terrain de football de Descartes situé derrière le poste de garde du "Ribault" jouxtait par son extrémité sud le ruisseau qui délimitait la ligne. Les jours de match, il y eut des "joueurs" en surnombre qui profitèrent de l'occasion pour franchir la ligne.



chapitre deux la matérialisation de la ligne

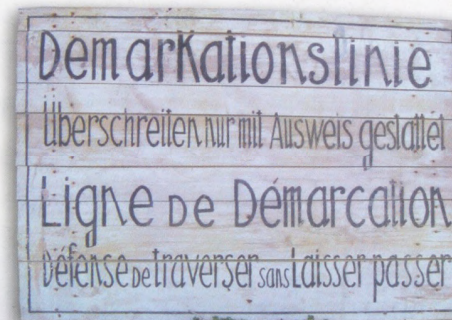
La ligne à Kerleroux, entre Dolus-le-Sec et Vou
Collection privée

La matérialisation de la ligne

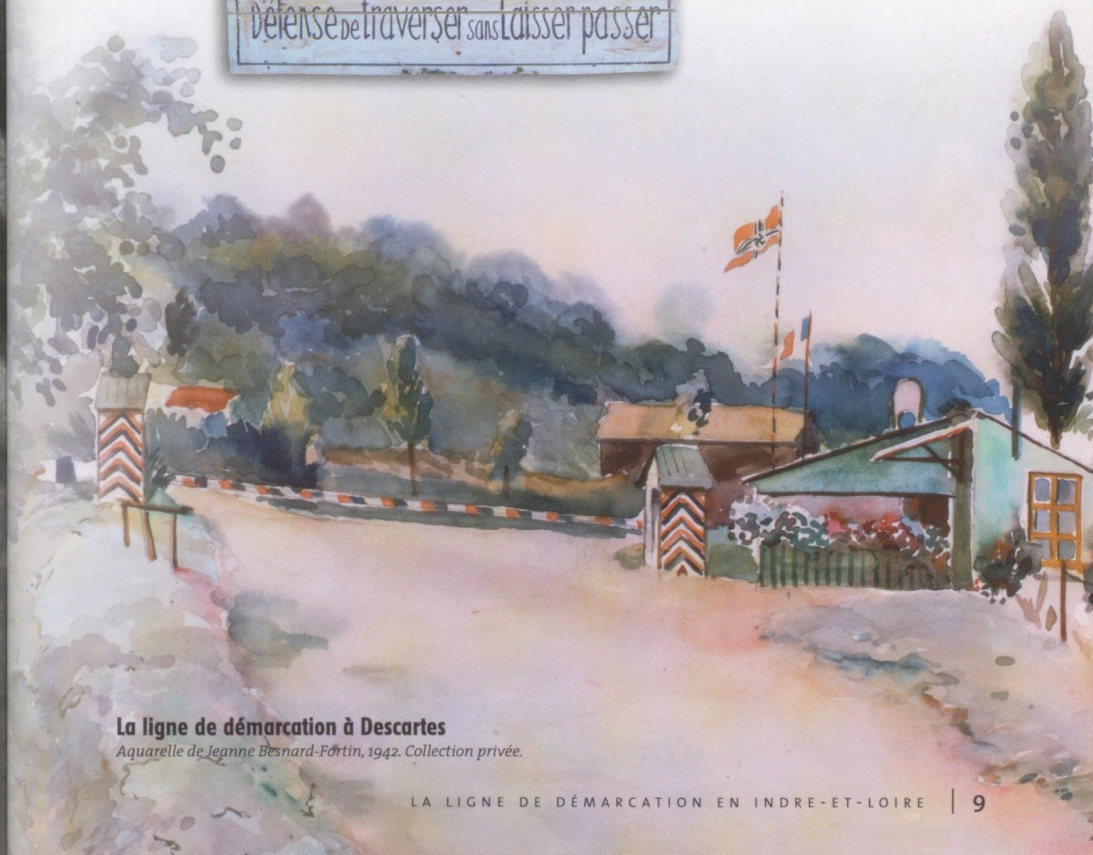
Dès l'été 1940, les signes matériels de la frontière se mettent en place sur les points de passage routiers et ferroviaires.

Les postes de contrôle

Aux carrefours ou aux entrées de certains villages, des **barrières** mobiles et des **guérites** sont installées; des **pancartes** écrites dans les deux langues mentionnent les risques encourus à traverser clandestinement la ligne.



Panneau en deux langues
signalant l'existence de la ligne



La ligne de démarcation à Descartes

Aquarelle de Jeanne Besnard-Förtin, 1942. Collection privée.

À l'identique d'une frontière entre deux pays, il y avait deux postes de contrôle :

Le poste allemand, situé en zone occupée, est composé d'une barrière mobile et d'une guérite peintes aux couleurs allemandes (rouge, noir et blanc), précédée d'un mât portant un drapeau à croix gammée. Souvent, une maison est même réquisitionnée, qui sert de bureau ou de salle de fouille, à la recherche de courrier ou de marchandises passées clandestinement.

Le poste français, situé en zone libre, à une distance qui pouvait aller de 200 m à 1200 m du poste allemand, est souvent équipé plus modestement : une barrière mobile, une simple guérite et un mât portant le drapeau français. Le 32^e régiment d'Infanterie est chargé de garder la ligne, sur ordre du gouvernement de Vichy. Son rôle se limite à vérifier les laissez-passer des personnes. Au tout début, les soldats français sont beaucoup moins rigoureux qu'aux postes allemands.

Les soldats du 32^e R.I. à Reignac

Photographie P. Lecompte, ADIL, 42/47



Des jalons visibles

Entre chaque poste, des **poteaux** de bois d'une hauteur d'1 m à 1,50 m, aux couleurs allemandes sont installés, entre octobre 1940 et avril 1941, à la lisière des forêts, dans les champs et les chemins, mais sans barbelés, en raison de la longueur trop importante de cette ligne. Une lettre du préfet d'Indre-et-Loire, datée du 25 avril 1941, précise que les Allemands ont utilisé comme système défensif "*uniquement des barrages fixes, sur les chemins d'exploitation rurale, mais qu'aucune pose de mines n'a été effectuée*" [ADIL, 52W3]

L'armée allemande n'a pas pu installer partout une signalétique. Celle-ci était aisée à matérialiser quand elle suivait un cours d'eau comme le Cher, ou une route mais la traversée d'un champ ou d'une forêt était plus délicate. N'ayant pas de carte précise à disposition, le tracé de la ligne n'est connu souvent que par des personnes vivant à proximité

Michel Debré dans ses Mémoires raconte son passage de la ligne l'été 1940.

Entre Bléré et Loches, passage de la "ligne" en rase Honte de cette France divisée en deux par un rideau de sentinelles dont il faut se cacher. Ramper, chercher les buissons, les hautes herbes, en traînant sa bicyclette. Être hors la loi, chez soi, sur les bords du Cher... quel sentiment de défaite et de servitude ! J'arrive à Loches en zone non occupée. Surprise : je constate une sorte d'insouciance. L'absence d'Allemands en est la cause. Dans un café où je m'arrête, on parle politique.

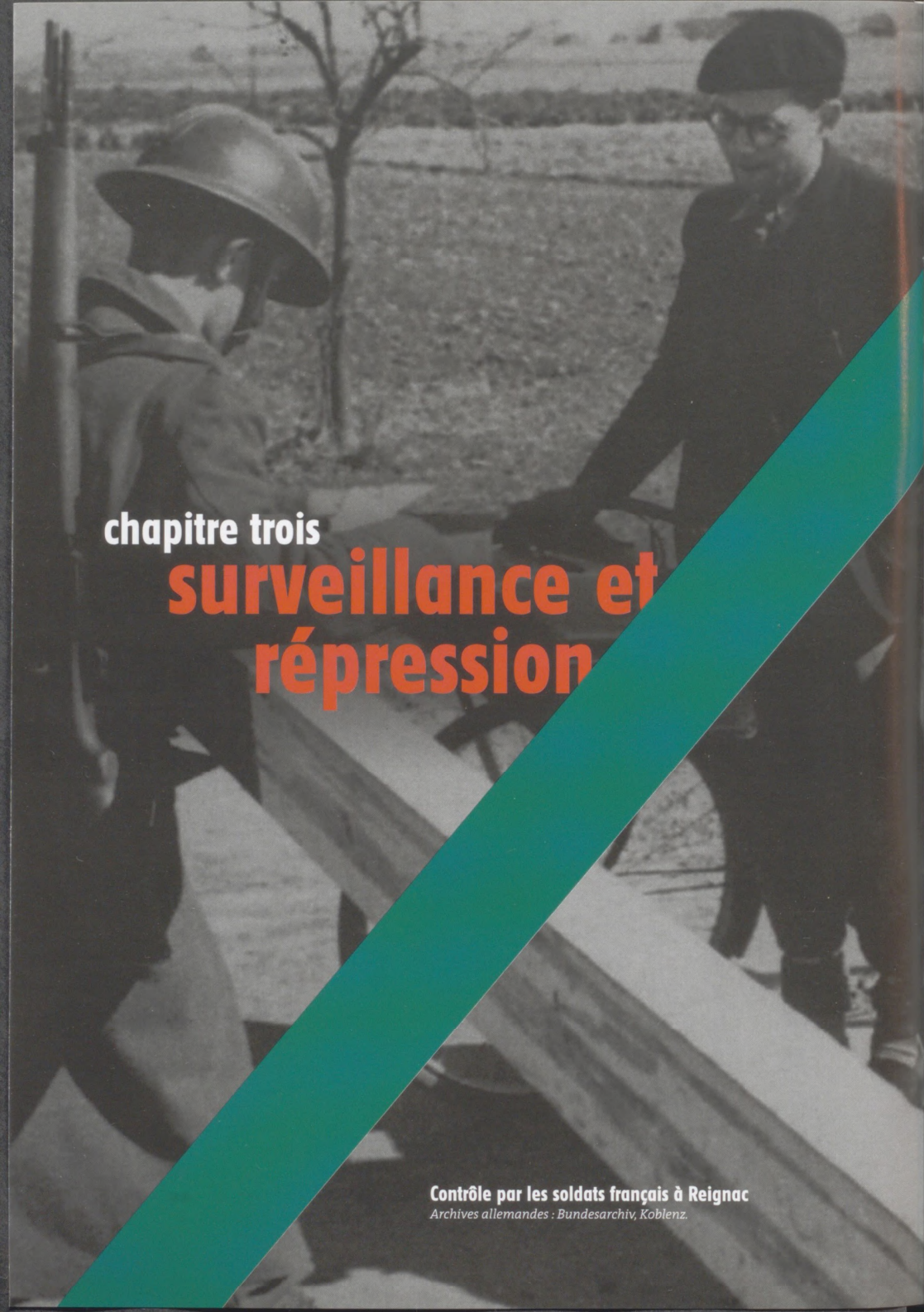
Michel Debré,

Trois républiques pour une France, Mémoires, Albin Michel, Paris, 1984, p. 178

Poteau commémoratif signalant à Bléré l'emplacement de la ligne de démarcation, reconstitué à l'identique des poteaux placés dans les champs.

cliché Joël Pairis





chapitre trois surveillance et répression

Contrôle par les soldats français à Reignac

Archives allemandes : Bundesarchiv, Koblenz.

Surveillance et répression

La surveillance de la ligne : soldats et douaniers

La zone dite frontalière est dans un premier temps une bande de 10 kilomètres de part et d'autre de la ligne de démarcation.

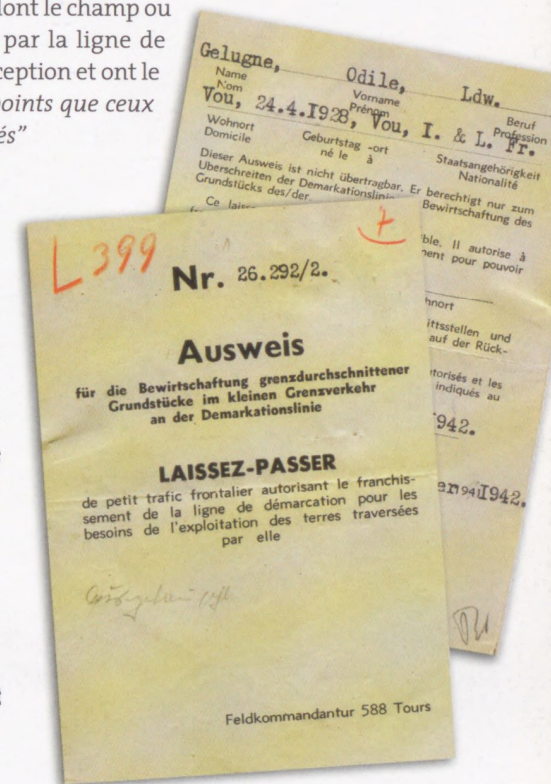
Le **4 septembre 1940**, la Feldkommandantur de Tours réglemente l'activité frontalière en réduisant la circulation aux besoins professionnels strictement indispensables. De plus, **seuls trois postes peuvent être utilisés** pour le passage à savoir ceux de **Bléré, Café Brûlé (à Reignac) et Ligueil**. Ces postes ne sont ouverts qu'entre 7h et 19h, seuls les médecins, vétérinaires et curés ont le droit de passer à toute heure du jour et de la nuit.

En 1941, ce ne sont plus trois mais bien neuf postes officiels retenus pour le passage : **La Haye-Descartes, Ligueil-sud, Ligueil-est, La Chapelle Blanche, Saint Bauld, Cormery-Reignac, Bléré-ouest, Bléré-sud et Bléré-est**. Les agriculteurs dont le champ ou l'exploitation sont traversés par la ligne de démarcation font toujours exception et ont le droit de passer *"en d'autres points que ceux qui sont officiellement désignés"*

[ADIL, 251W136].

Les heures ne changent pas, les professionnels peuvent néanmoins demander une autorisation spéciale leur permettant de passer outre les horaires d'ouvertures prévues par le règlement. Les laissez-passer sont de couleur vert-clair ce qui leur vaut le nom de *"laissez-passer vert"*.

Laissez-passer vert



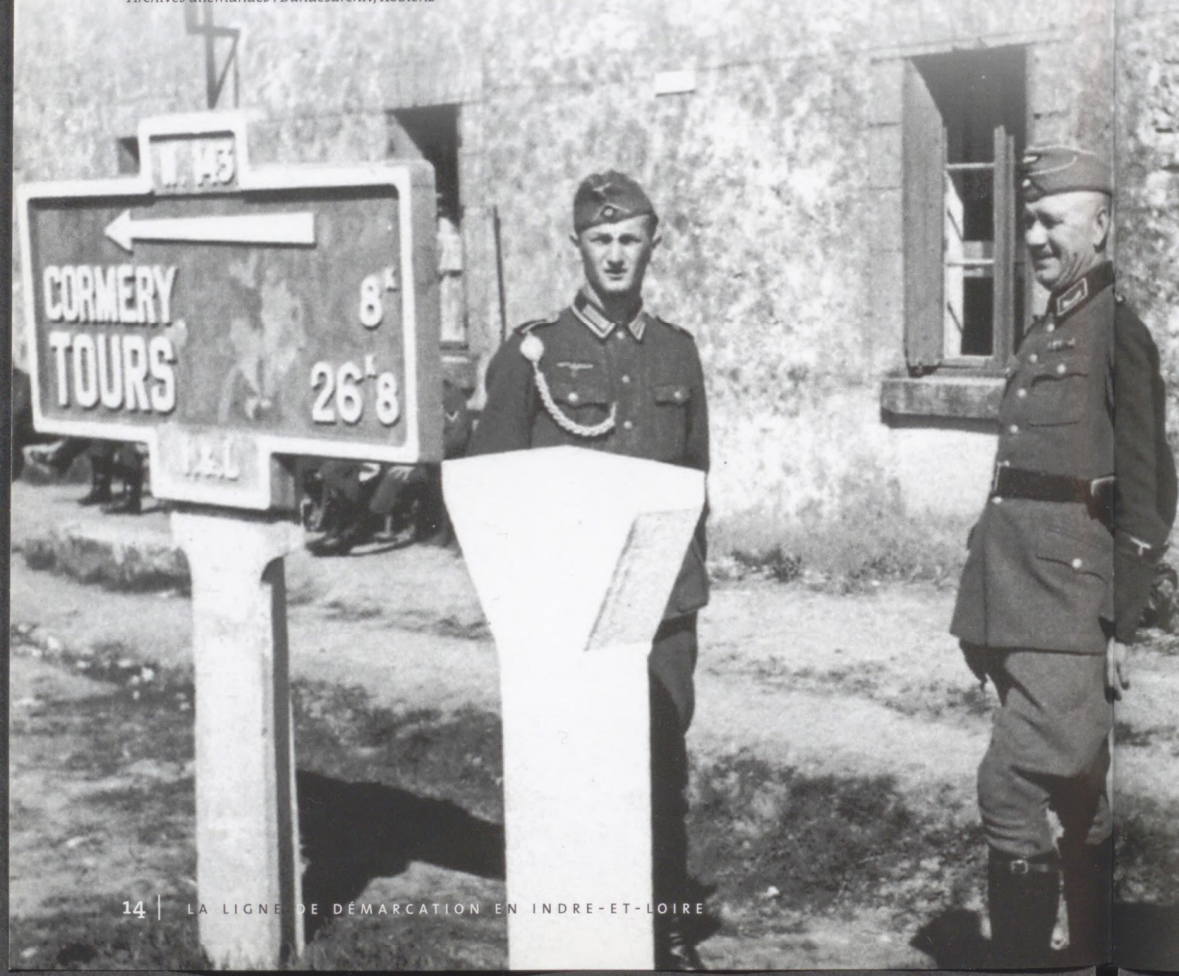
La surveillance allemande

En avril 1941, les soldats de la Wehrmacht qui surveillaient la ligne sont remplacés par des douaniers beaucoup plus rigoureux dans leur travail. Ils s'imposent sur cette nouvelle frontière avec leurs méthodes professionnelles : des patrouilles avec des chiens policiers, des indicateurs, et une surveillance plus fine adaptée au terrain.

Les comportements et le zèle varient en fonction des circonstances et des ordres supérieurs, notamment lors du renforcement de la surveillance, en septembre 1941.

Contrôle par les douaniers allemands à Reignac

Archives allemandes : Bundesarchiv, Koblenz



La surveillance française

Ne pouvant contrôler les frontières extérieures de la zone occupée, le gouvernement de Vichy tente de défendre avec la ligne de démarcation sa souveraineté nationale, en y établissant une surveillance militaire. Ce sont les soldats du 32^e Régiment d'Infanterie, qui en sont chargés en Indre-et-Loire, renforcés en avril 1941 par la mise à disposition de douaniers, placés sous les ordres d'un commandant de secteur basé à Loches.

Emprisonnés pour avoir franchi la ligne

En avril 1941, une lettre du préfet d'Indre-et-Loire signale au ministre de l'Intérieur l'Amiral François Darlan, qu'il a dû aménager de nouveaux locaux, avec cuisine, réfectoire, dortoirs et infirmerie dans une aile de l'ancienne caserne des chars d'assaut au quartier Lasalle, pour recevoir *"les nombreuses personnes : hommes, femmes et jeunes gens qui depuis quelques temps (certains jours par centaines) se font arrêter par les autorités allemandes en essayant de franchir clandestinement la ligne de démarcation, tant pour se rendre de zone occupée en zone libre que pour sortir de cette dernière."* [ADIL, 120W4]

En août 1942, une autre lettre du préfet adressée cette fois à la Kommandantur précise que les enfants en bas âge arrêtés avec leurs mères, lors de passages clandestins de la ligne de démarcation ne peuvent être détenus avec leurs parents à Tours, à l'école Michelet, (utilisée par les Allemands comme prison), mais seront hébergés au foyer familial des pupilles de l'Assistance publique, à l'hôpital de Tours, en attendant la libération de leurs parents.

Démoc
ligne de
Übers
défer

chapitre quatre les contraintes d'une nouvelle frontière

Vérification du laissez-passer au passage
de la ligne de démarcation à Dolus.

Archives allemandes : Bundesarchiv, Koblenz

Les contraintes d'une nouvelle frontière

La ligne de démarcation est véritablement une nouvelle frontière qui se met en place progressivement. Elle est conçue pour être un moyen de contrôle militaire, politique et économique de la France vaincue, et coupe, en deux, sans état d'âme des villages, des hameaux et des familles



Le retour des réfugiés en août 1940.
Passage de la ligne à Saint-Aignan-sur-Cher.

Collection Jean Chauvin

L'Ausweis :

le Laissez-passer indispensable pour le passage légal

Pour toutes personnes, le franchissement de la ligne de démarcation est soumis à autorisation, uniquement aux points de passage officiels sur présentation d'une carte d'identité et d'un Ausweis (laissez-passer), obligatoire à partir de 14 ans, délivré par la Kommandantur (bureau de l'autorité allemande chargé de l'administration militaire ou civile d'une zone déterminée du territoire).

Pour son obtention, les autorités allemandes demandent un dossier comprenant photographie d'identité, certificat de domiciliation, motif de la demande, qui est déposé à la mairie, et transmis à la Kommandantur. Autant de démarches administratives longues et souvent dissuasives.

Il n'existe pas d'Ausweis permanent, il faut régulièrement les renouveler, même pour les personnalités françaises. Seul Pierre Laval, président du Conseil a le privilège de pouvoir traverser la ligne sans contrainte. Les personnes indésirables, françaises ou non, pour les autorités allemandes, ne peuvent se rendre en zone nord, en particulier les juifs, sauf à passer clandestinement. Nombre d'entre elles tentent cette aventure risquée, en juillet 1940, souhaitant rentrer chez elles à Paris, après avoir fui devant les troupes allemandes. Pour les autres personnes qui souhaitent revenir à leur domicile en zone occupée, il faut obtenir un laissez-passer.

Laissez-passez de Paul Métadier



Un gendarme emprisonné pour avoir franchi clandestinement la ligne

Le 22 mars 1942, Raymond Cluzeau, emprisonné à Tours, pour avoir franchi la ligne sans laissez-passer, écrit au ministre des territoires occupés, pour plaider sa cause.

"Monsieur le Ministre, J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai franchi en bicyclette, sans laissez-passer, faute d'avoir un certificat médical pour l'obtenir, la ligne de démarcation, entre la zone occupée et la zone libre, le 10 courant, pour me rendre auprès de ma mère âgée de 80 ans, qui était souffrante. J'ai franchi à nouveau cette même ligne, le 14 courant, pour regagner mon domicile à Nogent-sur-Marne et reprendre mon service à l'Octroi de Paris.

J'ai eu la malchance de rencontrer une patrouille de douaniers allemands, qui m'a arrêté. Je suis depuis cette date, détenu civil, à la caserne Lasalle à Tours, je ne sais pour combien de temps.

J'ai l'honneur de solliciter de votre très haute bienveillance, Monsieur le Ministre, la faveur de me faire libérer au plus tôt et de me faire restituer ma bicyclette (qui pour moi est un outil de travail). J'ai hâte de rentrer à Paris, pour reprendre mon service, car je crains qu'un plus long retard dans la reprise de mon service, qui devait avoir lieu le 17 courant, me soit une cause de préjudice énorme, qui peut aller jusqu'à la révocation.

Raymond Cluzeau, ex-gendarme, employé à l'Octroi de Paris, demeurant à Nogent-sur-Marne." [ADIL, 52W3]

Le petit trafic frontalier

Les personnes résidantes à l'intérieur d'une zone de dix kilomètres de part et d'autre de la ligne sont soumises à un régime particulier. Elles peuvent demander des "Ausweis für den kleinen Grenzverkehr" (laissez-passer pour le petit trafic frontalier) qui leur permettent de circuler pour un temps déterminé "de l'autre côté".

Une lettre du préfet, datée du 18 octobre 1941, adressée aux maires de la zone occupée, précise les catégories de personnes qui peuvent obtenir un laissez-passer de trafic.

Celles qui, pour exercer leur profession ou gagner leur vie, sont obligés de franchir la ligne de démarcation :

- les cultivateurs, vignerons, exploitants forestiers, les ouvriers et employés, les médecins, sages-femmes, infirmières,
- les enfants devant fréquenter l'école,
- les malades devant être admis à l'hôpital,
- les personnes, en cas de nécessité immédiate : maladie grave, décès d'un parent, incendie, catastrophe.

Un trafic postal perturbé

Le **courrier** entre les zones est soumis à la censure de l'occupant et du régime de Vichy (par le biais du Service du contrôle technique). Au mois de septembre 1940, Les Tourangeaux comme la majorité des Français peuvent désormais envoyer à travers la ligne de démarcation des cartes dites "interzones" sur lesquelles il faut compléter des mentions pré-imprimées. Le 7 mai 1941, de nouvelles cartes interzones sont éditées qui permettent de rédiger sept lignes de texte. Mais celles-ci sont utilisées peu de temps puisqu'elles sont supprimées le 1^{er} août au profit de simples cartes postales pré-imprimées.

Finalement, en octobre les cartes sans texte pré-imprimé et sans limite de contenu sont autorisées à condition que leur texte soit parfaitement lisible et qu'il ne soit pas subversif

Le **transport illégal des lettres** représentait un risque important. En septembre 1941, René Besnard, maire de Dolus-le-Sec, est arrêté en revenant de Tours, à la traversée de la ligne de démarcation, pour avoir tenté de passer dans sa voiture des lettres de la zone occupée vers la zone libre. Comme le souligne l'adjoint-au maire, qui plaide auprès du préfet pour sa libération: "Nul doute, que M. Besnard soit victime de son dévouement et de son bon cœur, une commune a besoin plus que jamais de son maire." [ADIL 996 W2]

Ce type de correspondance ne permettant pas un échange suffisant, de nombreuses personnes cherchent des intermédiaires, pour poster ou recevoir directement leurs lettres en zone libre. En témoigne cette lettre, écrite par une jeune institutrice d'Alençon, adressée à André Goupille à Descartes.


Alençon, le 15 mai 1941, Monsieur

Votre adresse m'a été communiquée par un ami de ma famille qui m'a confié que vous ne refuseriez pas de me faire parvenir quelquefois des lettres en zone libre. Je m'excuse de l'audace de ma démarche, mais depuis un an, je suis séparée et presque sans nouvelles de mon fiancé. Lui-même ne reçoit presque rien de moi, puisque les cartes inter-zones sont notre moyen de correspondance. Je vous serais très reconnaissante de bien vouloir indiquer au dos de la lettre ci-jointe votre adresse en zone libre qui permettra à mon fiancé de vous écrire quelquefois.

Excusez-moi encore, cher Monsieur, et croyez, je vous prie à toute ma reconnaissance. Denise Leducq. [ADIL, 42 J 1]



Différentes cartes interzones



chapitre cinq
**une circulation
des marchandises
difficile**
et un ravitaillement limité

Contrôle des bagages transportés en vélo à Reignac.
Archives allemandes : Bundesarchiv, Koblenz

Une circulation des marchandises difficile et un ravitaillement limité

La ligne de démarcation traverse champs et prairies sans aucune distinction. Tracée à l'écart de toute agglomération en Indre-et-Loire, elle perturbe profondément les échanges et la vie quotidienne des territoires ruraux. Paradoxalement, cette proximité a poussé le monde rural à résister à l'occupant.

Une division économique

L'Indre-et-Loire ne reflète pas complètement la réalité nationale. En effet, c'est la partie non occupée du département qui dégage des surplus de produits agricoles de première nécessité comme le blé, le beurre et le lait mais les marchés des villes se trouvant en zone occupée sont fermés aux exploitants de la zone non occupée. Hormis les frontaliers qui disposent d'un laissez-passer, les agriculteurs et commerçants de la zone non occupée ne peuvent plus écouler leurs excédents normalement, déséquilibrant sensiblement l'économie locale. Le préfet d'Indre-et-Loire le souligne dans un de ses rapports : *"la production laitière a diminué de 20 % en raison des réquisitions. De plus quatre ou cinq laiteries importantes se trouvent désormais en zone non occupée."* [ADIL, 52 W3] D'autre part, les douaniers français ont pour consigne de laisser passer toutes les matières premières du nord vers le sud, tant que les autorisations sont en règles. Le rôle des postes français n'est pas alors de gérer les interdictions, mais seulement de se limiter à un relevé statistique de tout ce qui passe par la ligne de démarcation, dans un sens comme dans l'autre. En cas de fraude découverte, ils saisissent simplement la marchandise.

Les convois de la Croix-rouge française transportant vivres et médicaments sont aussi contrôlés par les Allemands au poste de Reignac.

Archives allemandes : Bundesarchiv, Koblenz



Des marchandises en quantité limitée

Lorsque des produits alimentaires sont transportés à titre privé pour une consommation familiale, il n'y a pas besoin d'avoir une autorisation mais les quantités sont limitées et la marchandise doit être portée par le ou les intéressés eux-mêmes. On ne peut emmener que :

- deux douzaines d'œufs, deux pièces de volaille ou lapin et 5 kilos maximum de légumes et fruits frais.

Ces faibles quantités expliquent les fraudes dans la circulation des produits alimentaires. Une note de service de l'intendance de police dénonce, en avril 1942, les véritables fraudeurs.

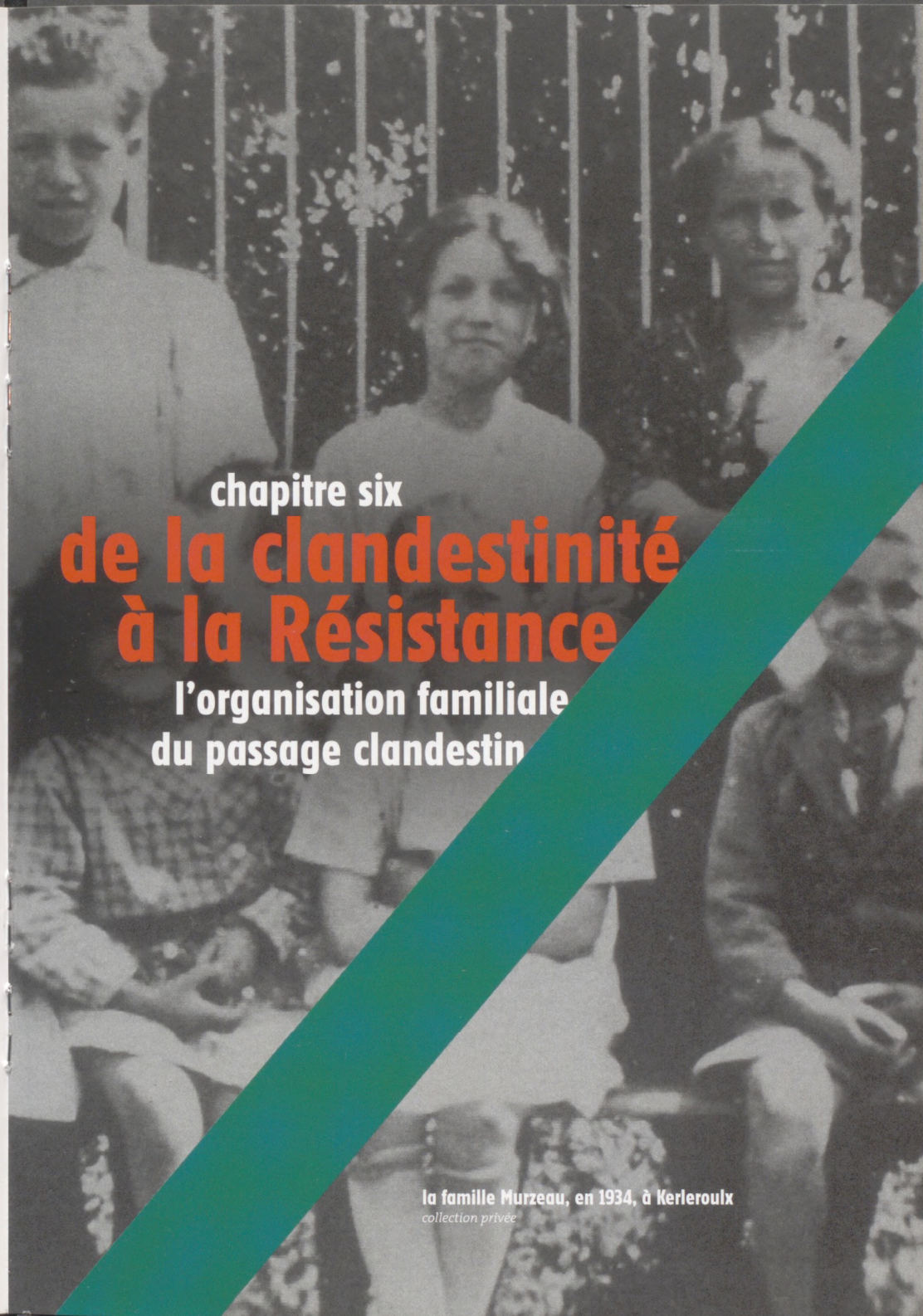
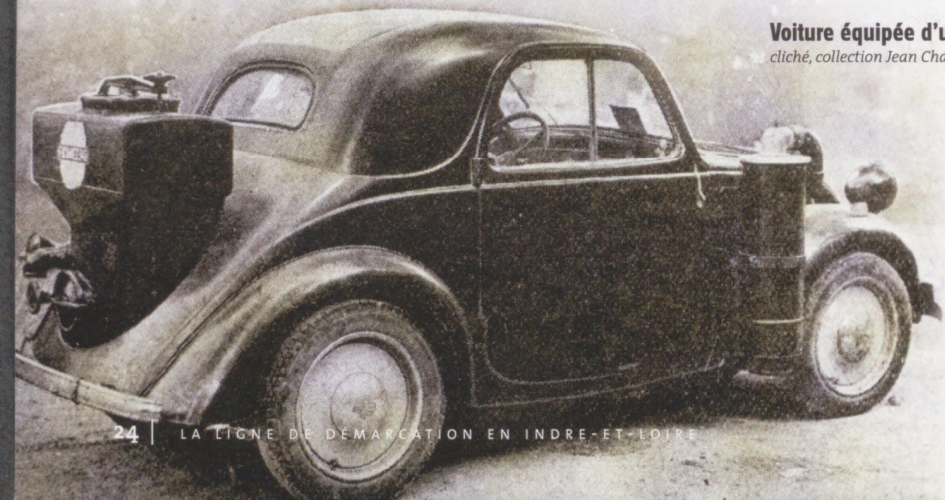
"La surveillance doit être souple et sans tracasserie inutiles, la répression exercée à bon escient. Le véritable marché noir est celui des fraudeurs professionnels, gros responsables des prix exagérés et du manque d'approvisionnement du marché. En aucun cas, le transport des denrées en faible quantité destinées à l'approvisionnement familial ne devra faire l'objet de saisies et de poursuites." [ADIL 251 W 36]

Un nouveau moyen de transport: la voiture à gazogène

Le transport des marchandises nécessite bien souvent des véhicules ce qui rajoute des tracasseries supplémentaires. L'autorisation de franchir la ligne de démarcation doit se doubler d'une autorisation de circuler. De plus l'essence manque et il faut remplacer par l'utilisation du gazogène. Le gazogène, inventé par Georges Imbert au début du 20^e siècle est un procédé permettant de faire tourner n'importe quel moteur en produisant un gaz combustible avec du bois ou un combustible solide contenant du carbone (charbon de bois, coke ou anthracite). Outre cette solution de remplacement au carburant, le gazogène permettait de circuler dans les deux zones. Les voitures à essence étaient interdites à la circulation en zone occupée, les voitures à gazogène avaient automatiquement un permis de circuler.

Voiture équipée d'un gazogène

cliché, collection Jean Chauvin



chapitre six de la clandestinité à la Résistance

l'organisation familiale
du passage clandestin

la famille Murzeau, en 1934, à Kerlerouix
collection privée

De la clandestinité à la Résistance, l'organisation familiale du passage clandestin

À Descartes : la famille Goupille

À Descartes, André Goupille décide très tôt avec son épouse Jeanne de résister à l'occupation allemande. La proximité de la ligne et les "facilités" de circulation données par sa profession de vétérinaire lui donnent l'occasion de passer clandestinement courrier et personnes. Toute la famille était mise à contribution, les enfants : Élisabeth (16 ans), Pierre (15 ans), Louis (14 ans), Jean (13 ans) accompagnaient parfois les prisonniers évadés. Le landau de Jean-Jacques (2 ans) servait même de cachette pour les lettres ou les bagages.



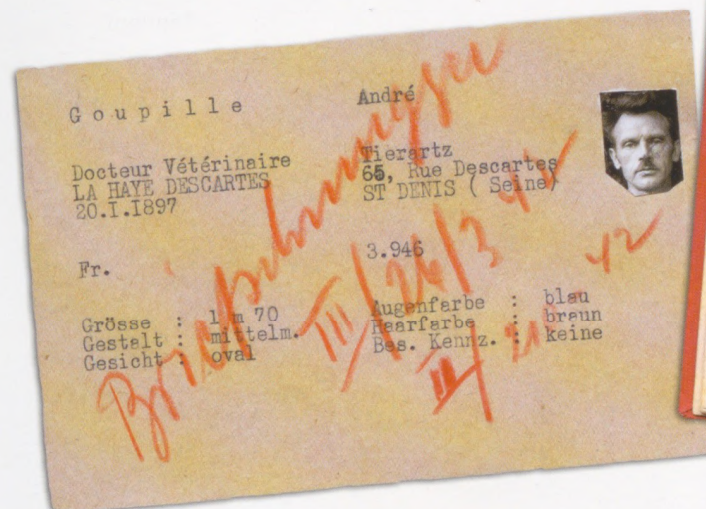
André et Jeanne Goupille

André Goupille a raconté lui-même ses souvenirs dans un ouvrage, intitulé "De la Résistance au retour de déportation".

"Personnellement, je passais la ligne, journallement pour les besoins de ma clientèle, et cachais les lettres dans mes bottes, un jour j'expliquais même à un soldat allemand, que je mettais du papier pour me protéger du froid. Bonne idée me répondit-il, en m'ouvrant la barrière."

Le plus souvent, les personnes qui traversaient la ligne de démarcation souhaitaient avertir leurs familles du succès de leur entreprise et nous demandaient de servir d'intermédiaire pour transmettre leur courrier. Au début, je les plaçais sous les coussins de ma voiture, mais quand le contrôle s'est fait plus strict, je me suis mis à les dissimuler dans les boîtes à médicaments. À la fin de l'année 1941, je n'en passais plus guère, que tous les 15 jours. Il fallut malheureusement que j'ai 32 lettres dans ma voiture, le 19 janvier 1942."

Fiche de renseignements pour l'établissement du laissez-passer d'André Goupille établi par la Kommandantur portant l'inscription en allemand "Briefschmuggler": passeur de lettres
ADILZA



Agenda, page du 28 février, avec mention des noms des personnes M. Hoyau Armand (Le Mans), M. Thébault Christian (Le Mans), M. Georges Robert (Saint-Mandé) et M. Roger Lemasson (Champigny)

ADIL 42 J 5



Ce jour-là, pris en flagrant délit, André Goupille est arrêté, incarcéré à Tours, puis Angers pendant quatre semaines. Privé de son laissez-passer à son retour à Descartes, il choisit de s'installer avec sa famille, en zone libre, au Grand-Pressigny à la Brémaudière.

Du 15 décembre 1940 au 4 avril 1941, il y eut 197 passages de personnes à travers la ligne. Leurs noms ont été inscrits sur un agenda tenu par Jeanne Goupille. Des français, des polonais, des canadiens, des belges y figurent. 48 sont spécifiés comme prisonniers évadés. Cette lettre fait partie des 360 lettres adressées la famille Goupille entre octobre 1940 et novembre 1942. Malgré le danger qu'elles représentaient, ces lettres ont été conservées par la famille pendant la guerre puis données dans les années 1990 aux Archives départementales d'Indre-et-Loire. Elles représentent un témoignage fondamental sur la ligne de démarcation.

À Tauxigny, la famille Murzeau

Bien que située à une douzaine de kilomètres de la ligne de démarcation, la ferme de Franc-Jeu à Tauxigny constitua un des maillons de cette chaîne de passeurs qui aidèrent à franchir la ligne. En effet, Pierre et Maria Murzeau ayant travaillé à la ferme de Kerlerouix jusqu'en 1936 connaissaient bien les lieux où passait la ligne entre Dolus-le-Sec et Vou.



Famille Murzeau
Pierre, Maria et leurs 9 enfants en 1934, à Kerlerouix
collection privée

La ferme de Franc-Jeu : un refuge pour les prisonniers évadés.

En août 1941, des prisonniers évadés nord-africains restent trois semaines cachés dans le bois à proximité de la ferme, en raison des difficultés à passer la ligne. Leur chef, le sergent Jean Hamitouch, aide la famille Murzeau à faire la cuisine et la vaisselle. Il porte à manger à ses hommes des pommes de terre, des haricots et du mouton car ils ne mangent pas de porc. Un soir, ils partent et passent sans difficulté. Il ne reste plus que 10 km à pied pour rejoindre un camp de secours à Loches. Le 8 septembre, Hamitouch envoie de Loches une carte postale informant Murzeau de son arrivée à Loches dans de bonnes conditions, en écrivant à mots couverts : "le colis est arrivé à bon port".

Le courage de Maria

Après sa journée de travail, à la tombée de la nuit, Maria Murzeau, accompagnée la plupart du temps d'une de ses filles, part vers dix heures du soir pour rejoindre la ligne de démarcation entre Dolus-le-Sec et Vou.

Le lendemain, elle est de retour vers 4 ou 5 heures du matin. Surtout, que sur le chemin du retour, après avoir conduit ses passagers, à 150 m. de la ligne de démarcation, fatiguée elle s'assoit et s'endort. L'enfant qui l'accompagne trouve le temps bien long, avec l'attente dans la nuit, les chaussures souvent trempées et surtout la peur des Allemands.

Jacques Bloch, qui a passé la Ligne, en février 1942, grâce à la famille Murzeau témoigne :

"On nous conduisit, soigneusement cachés sous des couvertures et en carriole à cheval, chez M. et M^{me} Murzeau, agriculteurs à Tauxigny. Après encore un ou deux jours d'attente dans ce nouveau relais, Madame Murzeau nous annonça "C'est pour cette nuit !" Une fois celle-ci tombée, la petite caravane se mit en route silencieusement, M^{me} Murzeau en tête puis mon père, moi-même et une très jeune fille Murzeau (Yvonne) de 13 ou 14 ans. Après une marche pénible de quelques kilomètres à travers labours et près gelés, M^{me} Murzeau nous chuchota "Nous sommes arrivés ! Nous allons nous quitter, il ne vous restera qu'à traverser cette route à quelques mètres : c'est la ligne. Ecoutez bien avant d'avancer si vous n'entendez pas les bruits des pas de la patrouille allemande ou même française. Au revoir et bonne chance !" La mère et la fille disparurent dans la nuit... Après nous être assurés du silence sur la route à ce moment précis, nous l'avons traversé le plus discrètement possible. De l'autre côté, nous étions en zone non occupée."

Mais le vendredi 26 juin 1942, les douaniers allemands arrêtent Maria Murzeau au croisement de la route D 58 de Bléré à Manthelan. Elle a juste le temps d'avaler le message qu'elle transportait. Ce jour là, ses filles n'accompagnaient pas leur mère. Elle est retenue quelques jours à Manthelan, puis transférée à la prison de Tours, rue Henri Martin, où elle reste 9 mois. Ses enfants lui rendent visite en lui apportant du linge à raccommoder et des vêtements à coudre pour les plus jeunes. En 1950, Maria Murzeau est décorée de la Croix de Guerre, avec palme.

La ligne de démarcation à Kerlerouix, photo prise le 16 avril 1941

collection Jean Chauvin



Les trajets d'Hélène

Hélène Murzeau, 19 ans en 1940 n'hésite pas à passer du courrier clandestinement. Elle reçoit le courrier destiné pour la zone libre, à son nom à la ferme de Franc-Jeu par la poste dans des enveloppes doubles et le porte soit à pied, soit en bicyclette à la poste de Dolus-le-Sec en zone libre. Quand elle utilise sa bicyclette, elle cache le courrier dans les pneus, à pied, elle le dissimule au fond du landau, sous sa fille.

À Dolus, Hélène a une poste restante, elle y récupère le courrier destiné à la zone occupée, qu'elle poste à chaque fois dans une commune différente : Le Louroux, Saint-Branches

Hélène est parfois accompagnée par des "passagers", elle utilise l'itinéraire qui passe par Malicorne, où habitent ses cousins Murzeau. Tandis que tranquillement en bicyclette, elle prend la route, les clandestins avec un outil sur l'épaule la suivent à distance à travers les champs pour rejoindre Dolus-le-Sec.

Le trajet est long, elle part le matin vers 9 heures, et arrive à Dolus vers midi où elle déjeune à l'hôtel de madame Perrusson.

Ces témoignages ont été recueillis par Jean Rideau-Berthier.

Le poste français de Dolus-le-Sec.
Photo prise à l'occasion d'un mariage
Collection privée



Des curés en résistance

De nombreux prêtres vivant dans les villages ruraux, surnommés les "soutanes vertes" par Maurice Schumann, participent activement au franchissement clandestin de la ligne de démarcation, qui sépare artificiellement les familles et les paroisses. Le respect pour la soutane leur assure une relative protection. Les difficultés de vie, notamment pendant l'été 1940, ne peuvent laisser indifférents ceux qui prêchent tous les dimanches d'aider son prochain. Franchir la ligne de démarcation n'est pas vu par les curés comme une transgression, mais au contraire comme un devoir d'aide et de révolte contre une décision arbitraire imposée par l'occupant.

L'exode de juin 1940 a séparé des familles sur les routes de France. La répression féroce de l'occupant place en grand danger de nombreuses personnes. Il faut leur porter secours, accompagner dans leur fuite dans un premier temps les prisonniers de guerre évadés, surtout les soldats noirs incapables de se fondre dans la population locale, d'autant plus que ces troupes coloniales sont souvent brutalisées par les nazis.

Les représailles contre les juifs étrangers en 1941 accentuent le mouvement de fuite vers la zone libre. Cet afflux grandissant marque la création des premiers réseaux de passeurs organisés dans la région. Le bouche-à-oreille est aussi le moyen le plus utilisé pour permettre aux aviateurs anglais puis américains, (dont les avions ont été abattus) de fuir vers l'Espagne, pour rejoindre ensuite les forces alliées.

Les embryons d'organisation de résistants s'élaborent aussi autour de la transmission de courriers et de renseignements vers Londres.

L'abbé Marcel Lacour (1883-1944) à Athée-sur-Cher

Curé d'Athée de 1935 à 1944. De nature ouverte et cordiale, l'ancien soldat de la guerre de 1914-18, qui avait reçu la croix de guerre pour sa bravoure, ne peut rester passif, lorsqu'en 1940, la ligne de démarcation passe à quelques kilomètres de chez lui. Le presbytère d'Athée devient un refuge permanent où se côtoient prisonniers évadés et réfractaires au STO. Parlant bien allemand, l'abbé Lacour reçoit aussi les occupants qui sont cantonnés, au château voisin de la Chesnaie. Et tandis qu'il retarde les patrouilles ou s'informe des heures de relève, les "invités", cachés à l'étage fuient à travers champs jusqu'à la ligne. Le 13 avril 1944, l'abbé Lacour est arrêté, emprisonné à Tours, puis déporté à Buchenwald en août, où il meurt en novembre 1944.

L'abbé Jérôme Besnard (1900-1968) à Cinais

Curé de Cinais depuis 1932, il est un des maillons essentiels de la "filière" pour passer en zone libre avec l'aide de son oncle à Cussay, près de Descartes. Nommé curé de la Ville-aux-Dames en 1943, il continue ses actions de Résistance.

La proximité avec le réseau ferroviaire le conduit à de nombreuses interventions, comme agent du réseau Marco- Polo en liaison avec Résistance-Fer, en 1944 -45. Décoré de la Croix de Guerre en 1946, il reçut aussi en souvenir de son action sur la ligne de démarcation, la médaille des passeurs en juin 1967.

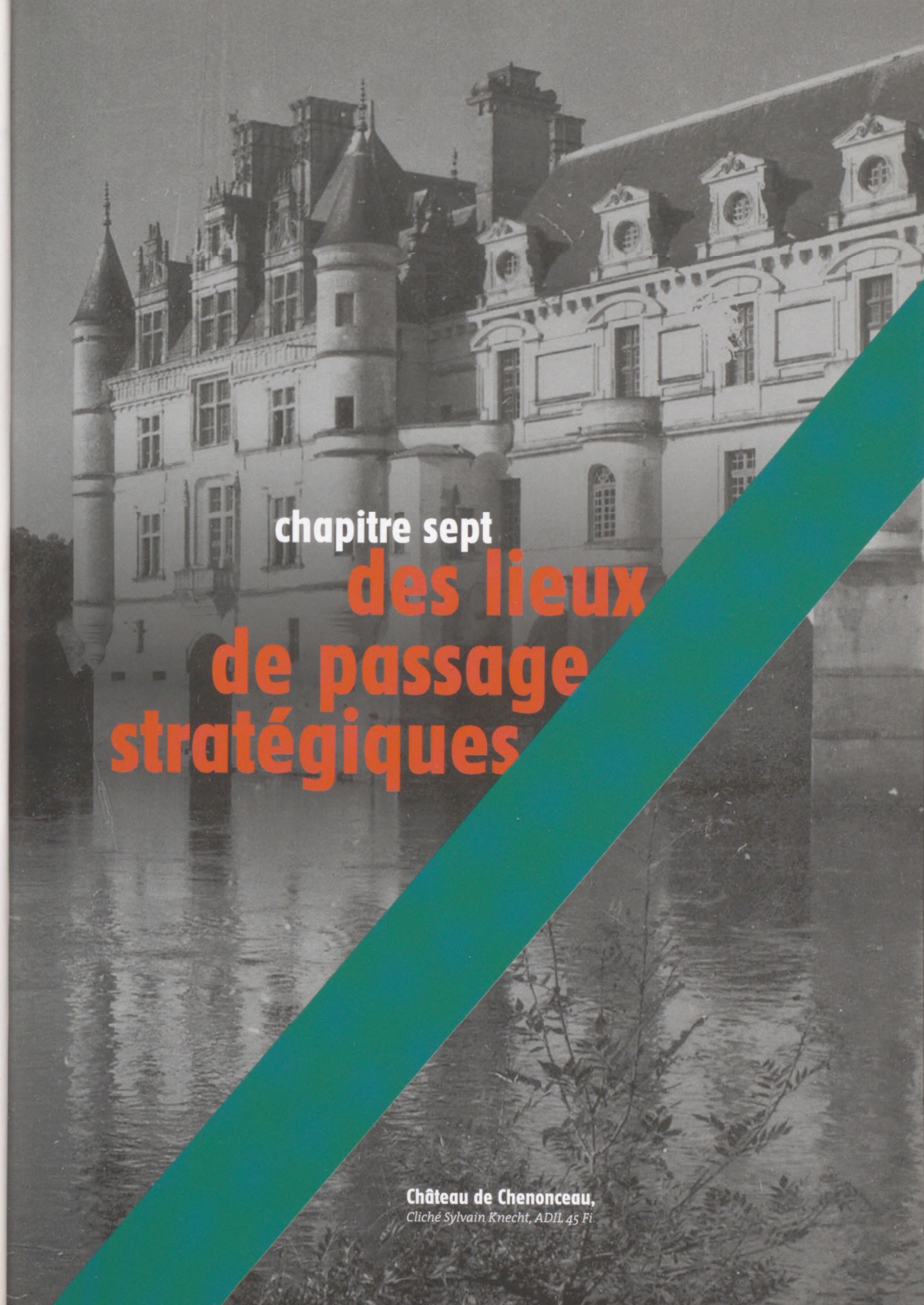
L'abbé Henri Péan, (1901-1944) curé de Draché de La-Celle-Saint-Avant et de Maillé

Prisonnier de guerre en juin 1940, l'abbé Péan est libéré pour des raisons sanitaires en décembre 1940. Après avoir rejoint ses paroisses, il organise des réseaux de passage de la ligne de démarcation qui deviendront rapidement des réseaux de renseignements. Membre de nombreux réseaux de résistance, dont Libération-Nord, il est arrêté à la sortie de la messe dominicale le 13 février 1944 et meurt sous la torture. Enterré sous une fausse identité à Tours, son corps sera retrouvé et inhumé très solennellement à Draché en janvier 1949. André Goupille, résistant, vétérinaire à Descartes, mentionna notamment dans son oraison funèbre :

"Des recoupements nous permettent d'estimer à 2 000 les personnes à qui il fit traverser la ligne de démarcation et à plus de 100 les aviateurs alliés qu'il évacua vers l'Espagne, et quand la Gestapo l'arrêta le 13 février 1944 pour accomplir la tâche qu'il s'était donnée, il devait encore convoyer près de 200 pilotes tombés dans notre sol et dissimulés dans toute la France."



**Abbé Henri Péan, curé de Drache
Assassiné par la Gestapo le 18 février 1944**



chapitre sept des lieux de passage stratégiques

Château de Chenonceau,
Cliché Sylvain Knecht, ADIL 45 Fi

Des lieux de passage stratégiques

Bléré : une position unique sur la ligne de démarcation

“Soudain la ligne de démarcation transforme des hameaux en lieux stratégiques et des fermiers en héros.” Éric Alary

Bléré est situé à un endroit particulier de la ligne, où son tracé fait un virage à angle droit pour suivre un axe nord-sud parallèle à la côte atlantique. C'est aussi le lieu de franchissement le plus proche de Paris. Ce tracé particulier complique la vie de ses habitants. En septembre 1940, le préfet adresse une lettre à la Kommandantur, pour lui demander d'accorder des laissez-passer aux viticulteurs qui vont vendanger en “territoire libre”, mais qui vont vinifier leur récolte, en territoire occupé, notamment à la cave coopérative. Il en va de même pour les agriculteurs, qui récoltent le blé en zone libre, et qui le font transformer en farine et en pain en territoire occupé. [ADIL, 10 W32]

La famille Marteau

Roger, Robert et Raymond Marteau ont respectivement 16, 14 et 12 ans en 1940. L'irruption soudaine dans leur quotidien, de la ligne de démarcation toute proche, place le père et les trois fils dans un engrenage. La ferme, située Vallée de Fontenay, à 100 m de la ligne, non loin d'un poste allemand installé en haut d'une butte, devient un lieu de passage, pour tous ceux qui cherchent à rejoindre la zone occupée. Le passage en lui-même n'a rien de spectaculaire. Il suffit en tenant compte des horaires de patrouilles, d'aller tout droit sans se faire repérer. Les Marteau partent à quatre : trois pour faire le guet, un pour conduire les voyageurs. Dès que le poste français marquant l'entrée en zone non occupée est visible, les Marteau indiquent les sentiers à suivre pour


passer sans risques. En 20 minutes, le tour est joué. Comme le souligne Robert Marteau : *“On a juste aidé. De toute façon, on n'avait pas le choix.”*

La famille Leloup

Louis Leloup charpentier-couvreur, à Bléré dispose de son premier laissez-passer en juillet 1940, pour réparer en zone libre les dégâts de couverture, occasionnés par les combats de juin 1940. Ce sont plusieurs centaines de prisonniers évadés et de militaires des troupes alliés qu'il va conduire, essentiellement de nuit, suivant un itinéraire, qui partant du bourg de Bléré, passait entre la Croix-de-Beauchêne et la “barrière” des canaux, et au dessus de la Roche, pour arriver jusqu'au poste français des Ouches : un itinéraire de 2 km, qui n'empruntait que des terres cultivées et des vignes, longeant les chemins de terre, évitant les fermes et les hameaux. Il fallait bien connaître le terrain, pour ne pas retomber en zone occupée, notamment pour la partie “en hernie”, près de la Croix-de-Beauchêne. Aidé par sa femme, qui se charge de nourrir, et d'héberger, tous ceux qui se présentent pour passer la ligne, Louis Leloup est accompagné de son fils Jean, âgé de 15 ans en 1940, qui voit dans ces expéditions nocturnes “un défi à l'occupant. 70 ans après, il s'en rappelle : Après le passage d'une patrouille, mon père voyant si le chemin était libre, nous disait “le temps est clair, on y va”.

Fiche de renseignements pour le laissez-passer de Jean Leloup établi par la Kommandantur

ADIL, ZA

Leloup		Jean
apprenti couvreur		Lehrling
Biere		Biere I.L.
8.9.26.		1175
Fr.		
Übergang: Biere sud est ouest		
Grösse: 1,66		Augenfarbe: blau
Geßalt: normal		Haarfarbe: blond
Gesicht: oval		H.S. Kernz: keine
<i>Quatre desob. Leloup & Leloup pour le...</i>		

Emplacement de la ligne de démarcation au sud-ouest de Bléré, à l'Herpenty, non loin de la Vallée de Fontenay.

Cliché Joël Pairis



Chenonceau : un château sur la ligne

Le château de Chenonceau, dont la Grande Galerie enjambe le Cher, joua un rôle particulier dans les passages clandestins de la ligne de démarcation. Les soldats allemands, installés à Chisseaux, patrouillaient le long du Cher, jusqu'à Civray, à heures régulières et n'occupaient pas le château, qui resta en l'état jusqu'à la Libération. Comprirent-ils que le régisseur autorisait certains habitants du village et les passagers clandestins à traverser la galerie pour rejoindre la zone libre ?



Le château de Chenonceau
Vue intérieure de la grande Galerie

Cliché Sylvain Knecht, ADIL 45 FI

Le Lochois, région frontière

Le 21 juin 1940, les Allemands occupent Loches. Néanmoins, le traité d'armistice spécifiait que la ligne de démarcation qui séparait les deux zones devait passer à 20 km à l'est de la voie ferrée Tours-Bordeaux. Après réclamation auprès du gouvernement allemand, les troupes françaises, le 12 juillet 1940, reprennent possession de la ville évacuée le matin même.



A Loches, des réfugiés traversent la ville
occupée par les allemands jusqu'au 12 juillet 1940.

Sur le plan militaire, les services de l'état-major s'installent au palais de justice et au château, pour commander le 2^e bataillon du 32^e Régiment d'Infanterie de la 9^e division militaire de l'armée d'armistice. Le général Mouton publie une déclaration pour informer la population *"qu'il est chargé par le maréchal Pétain, président du Conseil, de prendre le commandement de l'Indre-et-Loire, et qu'il exercera son activité sur toutes les régions non occupées des départements d'Indre- et-Loire et du Loir-et-Cher, régions attachés administrativement à la préfecture de l'Indre."* Une présence également marquée par le défilé de la musique du 32^e R.I., qui, du donjon où elle était casernée, partait chaque dimanche matin, pour se rendre place de Verdun, où avait lieu la cérémonie du salut aux couleurs.

Le déplacement de la ligne le 15 décembre 1940 fut aussi l'objet d'une cérémonie militaire au Grand-Pressigny, pour l'installation des troupes du 32^e R.I., cantonnés depuis juin à Preuilly-sur-Claise.

Sur le plan civil, Loches continue à jouer son rôle de sous-préfecture. Le préfet de l'Indre nomme M. Delanchy, chef de bureau, délégué à Loches, pour servir d'interlocuteur auprès des maires ou des administrés.

Bien que n'étant pas située sur la ligne, Loches joue le rôle d'une ville frontière, de la première ou de la dernière étape avant le passage clandestin de la ligne.

En juillet 1941, **Elsa Triolet, passe la ligne**, près de Loches, avec Louis Aragon, pour rejoindre Paris. *"Il fallait attendre l'aube... Louis et moi regardions les étoiles au ciel et l'heure au poignet. C'est André qui nous faisait traverser la ligne de démarcation, et on pouvait lui faire confiance, il l'avait, lui, traversée déjà bien une vingtaine de fois... Une dizaine de kilomètres sur la route, à travers des villages qui nous suivaient des yeux, puis ce fut la nuit et le champ avec les étoiles au dessus. On n'y voyait pas clair dans ce crépuscule du matin, ces grisailles enveloppantes... Nous nous sommes un peu perdus dans les vignes...*

Voici le poteau : la ligne est traversée ! les aboiements forcenés des chiens nous font conduite bruyante à travers un village qui commence à rosir . Nous sommes en zone occupée. Nous devons prendre un autobus qui passait, à quelque distance de là, sur la route nationale. Entre le moment où j'ai senti une main sur mon épaule et celui où j'ai compris que cette main appartenait à un Boche en bicyclette et tout ce que cela signifiait pour nous, il y eut le temps qui se passe entre l'éclair et le tonnerre... Et tous les trois, nous étions abasourdis par la guigne : c'était paraît-il le 1^{er} jour que l'on demandait les papiers sur 10 km à l'intérieur de la zone occupée."

Elsa Triolet.

Ce n'était qu'un passage de ligne. Éditions Seghers, 1945

Les soldats du 32^e R.I. chargés de contrôler les postes français étaient cantonnés à Loches



La musique du 32^e R.I., photographiée lors d'une cérémonie à Vichy



AM 61/44

DEPARTEMENT de INDRE-ET-LOIRE. — ZONE RATTACHÉE AU
DEPARTEMENT DE L'INDRE



Arrondissement de Loches (Canton de Loches)

COMMUNE de Dolus-le-Sec

REGISTRE

chapitre huit

**L'imbroglie
administratif**

AN 1941

Le présent registre contenant...
quillet, celui-ci compris, a été...
par Nous, Emil. Gagnier Juge de paix
au canton de Loches pour servir à enregistrer
pour par jour, les Actes...
Dolus-le-Sec pendant l'année mil neuf cent quarante
et un conformément... qui déterminent le mode de constater l'État
civil des Citoyens

Registre d'état civil de Dolus-le-Sec, année 1941
Archives départementales d'Indre-et-Loire

Fait le 25 Décembre 1940

LE JUGE DE PAIX,

L'imbroglie administrative

À partir de juin 1940, l'administration française doit se réorganiser en fonction de la ligne de démarcation. Les territoires des préfectures, des académies, des gendarmeries sont amputés. Les habitants de la zone non occupée de l'Indre-et-Loire ne dépendent plus de Tours, mais de Châteauroux, chef-lieu du département de l'Indre. C'est la préfecture de Châteauroux, qui établit les cartes d'identité pour les habitants des communes d'Indre-et-Loire, situées en zone libre. Cette situation est un casse-tête pour chaque Français, mais aussi pour l'autorité de Vichy qui cherche à marquer sa légitimité.

L'Indre-et-Loire démantelée

La ligne de démarcation partage arbitrairement le territoire de 12 communes. Il s'agit, du nord au sud, de Civray, Bléré, Cigogné, Reignac, Dolus-le-Sec, Manthelan, Vou, Ciran, Ligueil, Cussay, Descartes, et Abilly. Des situations complexes naissent de cette décision allemande. C'est ainsi que les habitants de hameaux isolés situés dans une zone ne peuvent plus dépendre administrativement de leur mairie, située dans une autre zone. Par exemple les habitants de Vou, situés en zone occupée, sont séparés par la ligne de démarcation, de leur mairie, située en zone libre. Ils vont alors être rattachés administrativement à la commune voisine de Ligueil, dont la mairie est en zone occupée.

Les registres d'état-civil des communes, dont la mairie est en zone libre, gardent le témoignage de ce rattachement administratif à la préfecture de l'Indre, dans l'intitulé placé en 1^{re} page. En 1941, le registre des naissances de la commune de Dolus-le-Sec, située en zone libre porte en haut de la page la mention : Département d'Indre-et-Loire. Zone rattachée au département de l'Indre, qui a été remplacée en 1945 par la seule mention département d'Indre-et-Loire. [ADIL, 4E97/10]

chapitre neuf la disparition de la ligne de démarcation

Dessin, extrait du livret de chansons de la RAF
Collection privée

La disparition de la ligne de démarcation

Le 8 novembre 1942, l'opération Torch, lancée par les Alliés en Afrique du Nord, marque le tournant de la guerre sur le front occidental. La défaite du général Rommel et de la Deutsches Afrika Korps, à la seconde bataille d'El Alamein conduit Hitler à prendre des décisions importantes.

Dans un premier temps, Pierre Laval accepte le survol de la zone non occupée et des autres territoires français par l'aviation allemande et italienne.



Livret de chansons parachuté par les aviateurs
anglais de la Royal Air Force évoquant l'opération Torch
Collection privée

Le 10 novembre 1942, au matin, l'opération Anton est déclenchée, en France. Ce nom de code désigne l'invasion du territoire français de la zone libre par les armées allemande et italienne, vers la Méditerranée, où les Allemands craignaient un débarquement anglo-américain. Cette opération militaire Anton met fin aux conditions d'armistice de 1940.


Le 11 novembre 1942, les Allemands envahissent la zone libre et exigent la démobilisation de l'armée d'armistice, l'armée française restée sous l'autorité du gouvernement de Vichy.

Si la ligne disparaît le 11 novembre 1942, dans les faits, par l'entrée des troupes allemandes sur le territoire sous contrôle de Vichy, il n'en est rien, ni dans les mentalités allemandes et françaises, ni dans le quotidien des populations. En effet, les Allemands rendent les Ausweis difficiles à obtenir, afin de limiter les déplacements des Français et assurer la sécurité des troupes allemandes sur l'ensemble du territoire. Les autorités allemandes décident même de construire une nouvelle ligne de démarcation suivant grossièrement le cours du Rhône, délimitant une zone d'occupation italienne à l'est et une zone d'occupation allemande à l'ouest de cette limite. La situation complexe créée par le non-respect des clauses de l'armistice de 1940 donne à Pierre Laval l'occasion de renforcer sa collaboration avec l'occupant. Le chef du gouvernement vichyste s'applique alors à convaincre Hitler de sa bonne foi. Avec le soutien du Maréchal Pétain, il poursuit sa politique en instituant le Service du Travail Obligatoire (STO) le 16 février 1943.

Le 1^{er} mars 1943, l'ouverture complète et définitive de la ligne de démarcation est l'occasion d'une propagande vichyste et allemande. En faisant passer le message d'une unification possible du territoire français, elle justifie l'instrumentalisation des autorités françaises comme force de contrôle policier.

En 1944, la ligne de démarcation, demeure pourtant, encore en Indre-et-Loire, un moyen de contrôle, notamment au poste de Reignac.

Le 1^{er} juillet 1944, le préfet de l'Indre, adresse au sous-préfet de Loches, une lettre lui précisant que *"les autorités allemandes ont décidé que des laissez-passer seraient temporairement exigés pour le franchissement de l'ancienne ligne de démarcation, qu'ils seraient établis au commissariat de police de Châteauroux, visés à la préfecture de l'Indre, ou à la sous-préfecture de Loches et contresignés par le commandant allemand. Ces formalités ayant pour but le contrôle de l'identité et la réduction du nombre de voyageurs. La carte d'identité demandée pour l'obtention du laissez-passer, ne doit pas être antérieure à octobre 1940."*



Ici, Ligne de Démarcation
de Juillet 1940 à Novembre 1942

chapitre dix les monuments commémoratifs

Les monuments commémoratifs de la Ligne de Démarcation

Frontière arbitraire, la ligne de démarcation a engendré de nombreux actes de résistances à l'occupant dans un réflexe spontané d'entraide. En hommage à tous ces "passeurs", hommes et femmes qui risquèrent leur vie pour aider au passage clandestin, plusieurs monuments ont été érigés en Indre-et-Loire.

Si la mémoire de la ligne de démarcation persiste de manière visible sur le département d'Indre-et-Loire, grâce aux monuments qui ont été érigés, la commémoration des 70 ans de la ligne a été l'occasion de recueillir les témoignages de ceux qui ont vécu cette époque. Un film regroupant les récits de sept tourangeaux a été réalisé par le Conseil général d'Indre-et-Loire et l'Inspection Académique d'Indre-et-Loire pour être diffusé dans les établissements scolaires.

Ce qu'ont vécu les tourangeaux pendant la guerre est malheureusement encore d'actualité pour d'autres peuples, comme en Corée, où des lignes arbitraires continuent à diviser parfois les membres d'une même famille.



Monument érigé au sud du bourg de Vou, sur la D 98 à l'emplacement du poste de contrôle français. La dalle de marbre gris marque l'emplacement de la barrière et porte l'inscription: "Ici passait la ligne de démarcation (1940-1943). La stèle rend hommage aux passeurs, par plusieurs inscriptions".

Monument avec barrière érigé au sud de la ville, sur la D 750, portant l'inscription commémorative: "ICI, DU 15 DECEMBRE 1940 AU 11 NOVEMBRE 1942, LA LIGNE DE DEMARCATIION COUPAIT LA FRANCE EN DEUX. HOMMAGE A CEUX QUI ONT SU LA FORCER."

ICI, DU 15 DECEMBRE 1940 AU 11 NOVEMBRE 1942,
LA LIGNE DE DEMARCATIION COUPAIT LA FRANCE EN DEUX.
HOMMAGE A CEUX QUI ONT SU LA FORCER.



De gauche à droite :
Noémie Germain, Elisabeth Raguin, Hélène Gauthier, Yvonne Lignais

Panneau commémoratif, située au rond-point marquant l'intersection entre la D 760, de Manthelan à Loches et de la D 95, de Dolus-le-Sec à Vou. Ce panneau, posé à l'initiative de Paul Indrault, ancien maire de Manthelan, a été inauguré le 15 novembre 2008, en présence notamment des filles de Maria Murzeau, qui accompagnaient leur mère lors des passages clandestins de la ligne de démarcation.

Panneau commémoratif situé à l'Aubinière, commune d'Athée sur-Cher. Il fut posé le 11 novembre 2005, suite au don d'un poteau authentique, fait par Arsène Champeaux, à la commune d'Athée, dont il fut conseiller municipal.



Cette brochure a été éditée à l'occasion de l'exposition "La ligne de démarcation en Indre-et-Loire - La Touraine divisée" présentée au logis royal de Loches en 2010 et à la Maison du Souvenir de Maillé en 2011 dans le cadre de la commémoration des 70 ans de la ligne de démarcation.

Réalisation

Conseil général d'Indre-et-Loire
 Direction des Archives, de l'Archéologie et de la Documentation
 sous la direction de Luc Forlivesi, conservateur en chef du patrimoine
 sous la direction scientifique d'Éric Alary, docteur et agrégé d'histoire,
 en partenariat avec l'Inspection Académique d'Indre-et-Loire et
 la Maison du Souvenir de Maillé

Conception, recherches historiques, rédaction des textes

Anne Debal-Morche, conservatrice en chef du patrimoine,
 Conseil général d'Indre-et-Loire
 Frédéric Delahaye, professeur missionné par le Rectorat d'Orléans-Tours
 auprès des services éducatifs de la Maison du Souvenir de Maillé et
 du château de Chenonceau
 Sébastien Chevereau, responsable de la Maison du Souvenir de Maillé

Photographies

Collections privées, Archives départementales d'Indre-et-Loire et
 Archives fédérales allemandes de Koblenz.
 La mention ADIL renvoie aux documents conservés aux Archives
 Départementales d'Indre-et-Loire.
 Les reproductions photographiques des documents conservés aux Archives
 départementales d'Indre-et-Loire ont été réalisées par Joël Pairis et
 Michaël Beigneux, Conseil général d'Indre-et-Loire

Cartographie

Mireille Frébout
 Direction des Systèmes d'Information, Conseil général d'Indre-et-Loire

Merci à tous ceux qui par leurs témoignages ou leurs documents nous ont permis de compléter nos connaissances.

Jean Chauvin, pour ses conseils et la richesse de sa documentation
 L'association ERIL (Étude de la Résistance en Indre-et-Loire)
 Jean Rideau-Berthier, pour ses recherches sur la famille Murzeau
 Pierre Blanchet, vice-président de l'Union des Anciens Combattants
 François Fortin, Isabelle Jeudi, Gisèle Gelugne, Vincent Faucompré.



Conseil général d'Indre-et-Loire
Place de la Préfecture 37927 Tours cedex 9

Archives départementales d'Indre-et-Loire

6 rue des Ursulines 37000 Tours - Tél. 02 47 60 88 88

Contact: archives@cg37.fr



©2010 Christophe Bonté - DIR. COM CG 37

Impression Graphival

Document imprimé sur du papier PEFC participant à la gestion durable des forêts

